

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 03 DÉCEMBRE 2022

Présent(e)s

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général, Pascal LEVEQUE Vice-Président Délégué, Marc LEFORESTIER, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Jonathan DARCEL (à partir de 12h40), Jean-Jacques DEMAY, Eric GUEZO, Cyrille GUIMARD, Annick LOCHET, François QUILLIVIC, Adeline STOCARD-JOUET membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Bruno BAUDET, Fabien BERTHELOT Vice-Présidents, Karine CORRE, Mickaële LE DU, Myriam LORINQUER, Dr Gwénaëlle MADOUAS, Mickaël ROUZIERE, membres, Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial

Assistent:

Guy AUFFRET, vérificateur aux comptes (lors de la partie comptabilité)
Cyrille PERSON, vérificateur aux comptes (lors de la partie comptabilité)
Bernard LE DENMAT, AGECA Conseils (lors de la partie comptabilité)
Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h30.

Didier MARCHAND fait le point sur les membres absents excusés et rappelle qu'une visite du chantier du futur vélodrome couvert de Loudéac est prévue ce jour avec Yohann HERVO Vice-Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre chargé des sports.

1. Adoption du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 24/09/22

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 24/09/22.

Eric GUEZO intervient pour faire remarquer que, depuis le début du mandat, la procédure était la suivante, rédaction du PV, relecture par le Président et la Secrétaire Générale, puis le Conseil d'Administration qui pourra faire connaître les modifications à apporter avant une diffusion sur le site du Comité Régional.

Il souhaite savoir pourquoi cette procédure n'a pas été appliquée lors du PV de la réunion du 24/09/22 et demande que les précisions qu'il a demandées figurent au PV de cette réunion, Didier MARCHAND indique qu'elles seront prises en compte ce jour.

Eric GUEZO rappelle que, dans le point 2.1 - informations générales (page 4), après le rappel de l'article 19 aux membres par Didier MARCHAND il a indiqué que : *"l'article 19 ne peut être évoqué pour les exemples dénoncés par la déclaration préalable, les articles 8 et 9 des statuts de notre Comité Régional précisent, chacun en ce qui les concerne, les attributions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, nous devons respecter les statuts en vigueur et enfin parler de sport"*. Puis lors du point 6 - questions diverses et interventions des Comités Départementaux, lors de l'intervention du Président du CD35 (page 12), concernant les cadets qui étaient débauchés, il avait précisé après *"Eric GUEZO indique que cette pratique ne date pas d'hier"* que *"nous pouvons la déplorer mais c'est le principe de la liberté d'association, adhérer ou pas est une liberté individuelle fondamentale"*.

Eric GUEZO poursuit en précisant que la procédure voudrait qu'un PV de réunion ne soit pas mis en ligne avant l'adoption de celui-ci lors de la réunion suivante.

Après la prise en compte de ces précisions, le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 03/12/22 est adopté à l'unanimité.

2. Adoption PV réunion du Bureau Exécutif du 17/10/22 et 14/11/22

Didier MARCHAND propose aux membres du Conseil d'Administration l'adoption des PV des réunions du Bureau Exécutif des 17/10/22 et 14/11/22.

Bernard CALVEZ souligne qu'il ne comprend pas pourquoi les PV du Bureau Exécutif devraient être mis à l'adoption du Conseil d'Administration dans la mesure où les membres de celui-ci n'ont pas participé à ces réunions. Il indique que ces PV doivent être adoptés par le Bureau Exécutif seulement, puis diffusés au Conseil d'Administration qui, lors de ces réunions pourra, s'il le souhaite, interroger les membres du Bureau Exécutif pour avoir des précisions.

Didier MARCHAND est surpris et rappelle que cela était une demande du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration échangent sur ce point et sont favorables aux remarques de Bernard CALVEZ.

A compter de ce jour, les PV de réunion du Bureau Exécutif ne seront plus soumis à l'adoption du Conseil d'Administration, mais seulement du Bureau Exécutif. Néanmoins lors des réunions du Conseil d'Administration les membres pourront interroger le Bureau Exécutif pour avoir des précisions.

Les PV des réunions du Bureau Exécutif du 17/10/22 et 14/11/22 sont adoptés à l'unanimité.

3. Intervention de Didier MARCHAND, Président

3.1 - Informations générales

Didier MARCHAND débute son intervention par une triste nouvelle avec le décès de Jean-Jacques HERVÉ. Il rappelle qu'il était Vice-Président honoraire du Comité Régional, qu'il a été : 30 ans Président de la JS Doloise, 12 ans Président du CD35, Président de la Commission Régionale Cyclo-Cross et à l'initiative de la création du Challenge Régional Cyclo-Cross, organisateur de plus de 40 courses par an.

Didier MARCHAND souligne qu'il a eu l'honneur d'être son Trésorier au CD35 pendant 12 ans, c'était un passionné et un grand serviteur du cyclisme breton.

Les membres du Conseil d'Administration adressent à sa famille et ses proches leurs plus sincères condoléances.

Didier MARCHAND poursuit avec les Assemblées Générales des Comités Départementaux qui se sont déroulées dans un climat serein avec une très bonne participation des clubs, ce qui est un élément important pour la vie de nos associations. Il regrette néanmoins de n'avoir pu participer qu'à 3 Assemblées Générales sur 4, étant donné que celles du CD22 et du CD29 se tenaient à la même date. Didier MARCHAND remercie Marc LEFORESTIER d'avoir représenté le Comité Régional lors de l'Assemblée Générale du CD29.

Didier MARCHAND invite les Présidents des Comités Départementaux à s'accorder sur la date de leur Assemblée Générale afin qu'il puisse participer aux 4 Assemblées Générales des Comités Départementaux. Il précise qu'il apprécie la présence des différents élus des départements bretons sur toutes les Assemblées Générales, cela prouve que l'esprit de cohésion n'est pas vain.

Didier MARCHAND souligne que, plus que jamais, ces Assemblées Générales font ressortir les difficultés, souvent dues à la disparité financière entre les CD, qui va parfois du simple au triple et même plus. La conséquence montre un écart qui se creuse, car pas d'argent équivaut à moins d'actions et surtout des actions de développement qui permettent parfois de générer de l'activité avec un retour sur investissement. Il informe le Conseil d'Administration qu'il y a un peu d'espoir pour le CD35 car le Conseil Départemental a demandé à les rencontrer, à eux de saisir cette opportunité.

Didier MARCHAND fait un bref bilan post COVID avec une saison 2022 de reprise plutôt satisfaisante en termes de licenciés et très satisfaisante en termes de résultats sportifs. Il déplore une baisse des organisations par rapport à 2019 mais cela était prévisible pour une année post COVID et avec 4 dimanches d'élections.

Didier MARCHAND remercie les 4 CD d'avoir organisé des réunions d'explications de la réforme des licences et de l'activité, celles-ci étaient accessibles en présentiel, dont certaines en distanciel. Elles se sont déroulées dans un climat constructif et bienveillant. Il souligne qu'au vu des questions lors des Assemblées Générales des CD cela laisse sous-entendre que les explications ont été bonnes.

Didier MARCHAND informe le Conseil d'Administration que le Projet Sportif Territorial a été présenté aux 4 Présidents de CD lors d'une réunion le 08/11/22, quelques légères modifications ont été faites.

Il indique que ces écrits définissent une ligne de conduite que le Comité Régional pratique déjà, mais cela devrait aussi permettre de faire le bilan de ce qui fonctionne et ce qui ne va pas. Le Projet Sportif Territorial sera proposé à la validation du Bureau Exécutif lors de sa prochaine réunion, puis ensuite au Conseil d'Administration.

Didier MARCHAND explique que le travail sur le futur vélodrome couvert de Loudéac se poursuit afin d'avancer sur le fonctionnement de celui-ci, avec des réunions de travail internes au Comité Régional mais également avec Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Didier MARCHAND précise que, même si ce n'est pas encore définitif, il sera bientôt en capacité de présenter la tarification prévue ainsi que le fonctionnement envisagé. Il indique qu'il reste quelques points à finaliser avec les fournisseurs concernant le matériel, mais que prochainement il faudra

procéder à la commande de celui-ci pour un montant d'environ 140 000€, sous peine de voir les disponibilités s'allonger.

Didier MARCHAND rend compte d'une réunion avec le lycée Fulgence Bienvenüe le 23/11/22 où étaient également présents Aurélien VAULEON ainsi qu'une délégation de la mairie de Loudéac. Après une présentation de qualité d'Aurélien VAULEON, cette réunion a permis de poser le socle d'un éventuel pôle endurance (Piste et Route) à Loudéac sous la forme d'une SEF.

Didier MARCHAND attire l'attention des membres du Conseil d'Administration sur le fait que l'orientation 2023 pour le Comité Régional, outre la mise en place du fonctionnement du futur vélodrome couvert de Loudéac, doit s'inscrire dans la continuité des précédentes avec comme priorités : la formation de nos jeunes coureurs par des stages pour toutes les disciplines et des épreuves leur permettant de se confronter au haut niveau. Il indique qu'Aurélien VAULEON travaille actuellement sur le programme ETR 2022/2023.

Didier MARCHAND poursuit en indiquant qu'une des priorités doit être de continuer à former nos arbitres et nos éducateurs de clubs pour tous les niveaux de compétitions. Il profite pour adresser ses félicitations à Morgane GARNIER, Yann ROBIC et le Président de la CRCA Mickaël ROUZIERE pour leur réussite à l'examen d'arbitre international.

Didier MARCHAND souhaite la mise en place d'un tableau de suivi des éducateurs des clubs afin d'avoir un état des lieux et de pouvoir inciter les clubs à se former mais également faire respecter le règlement des mutations. Il fait le même constat pour les arbitres sans aller à l'extrême comme la FFC il y a quelques années avec le projet "1 club = 1 arbitre", qu'il ne faut pas imposer ; pour certains clubs ce n'est pas cohérent, mais il faut les inciter.

Didier MARCHAND souhaite que 2023 permette de consolider les relations entre les Comités Départementaux et le Comité Régional par le biais d'un travail commun sur l'activité et des orientations de développement communes, en définissant des objectifs et en aidant les CD les plus en difficulté à atteindre ceux-ci.

Didier MARCHAND prend pour exemple des inter-régions Cadets/Cadettes qui sont des confrontations particulièrement intéressantes pour nos jeunes, où pour certains CD le simple fait d'y participer peut impacter l'activité des autres disciplines. Il ne souhaite pas voir des CD faire l'impasse sur ces épreuves, le Comité Régional doit les soutenir. Il demande que pour le début d'année 2023 les CD identifient clairement les difficultés rencontrées afin de permettre au Bureau Exécutif de proposer des solutions.

Didier MARCHAND est bien conscient que la réforme des licences et de l'activité a quelque peu perturbé la fin de saison, mais il n'est pas inquiet car la faculté d'adaptation fait partie de la force de nos associations qui peuvent parfois apparaître comme un gros paquebot difficile à manoeuvrer mais lorsqu'il y a urgence celui-ci devient un hors-bord. Et cela est vrai à tous les niveaux, à titre d'exemple pour faire aboutir cette réforme des licences et de l'activité, nous étions à 3 visioconférences par semaine à la FFC où l'une des principales difficultés était l'intégration de l'augmentation de l'assurance.

Didier MARCHAND évoque le calendrier, il admet qu'il y a eu un léger retard de mise en place principalement dû aux paramètres de l'outil via le prestataire. Il poursuit avec le calendrier, suite à la démission de Gurvan MUSSET, Didier MARCHAND indique qu'il va réunir sa Commission Organisateurs prochainement afin d'arbitrer les points difficiles et il souhaite également, comme cela se faisait auparavant, réunir les organisateurs car il y a une forte demande à ce sujet.

Didier MARCHAND rappelle le courrier sur les modifications statutaires de la FFC. La promulgation de la Loi du 02/03/22, et en particulier les dispositions du Titre II de cette dernière, relatives à la gouvernance des Fédérations, va entraîner des modifications statutaires et en corollaire au niveau du règlement intérieur, de plusieurs ordres. Au préalable, au regard de ces modifications et leurs conséquences, il est proposé en tout état de cause de maintenir le mode de gouvernance actuel de la Fédération, à savoir le modèle Bureau Exécutif/Conseil Fédéral.

I . La parité au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives et de leurs organes régionaux

II. Le vote direct des clubs

III. Création par la loi de trois catégories réservées devant siéger dans l'organe collégial

d'administrations et le Bureau exécutif : les sportifs de haut niveau, les entraîneurs et les arbitres.

IV. Incidence de la création de ces trois catégories réservées sur la composition du Bureau exécutif et du Conseil fédéral de la FFC.

- a) **Le Bureau Exécutif : 10 membres, plus le Président, soit un total de 11 personnes. Sur ces 11 personnes, 9 seront élues par l'Assemblée Générale (système de liste bloquée vu au point I) et 2 seront désignées par la Commission des athlètes de haut-niveau.**
- b) **Le Conseil fédéral : Selon les dispositions statutaires actuelles, le Conseil Fédéral est composé de 32 membres.**

Toutefois, vient s'ajouter une difficulté. En effet, à compter du 1er janvier 2024, la loi prévoit que la part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut représenter plus de 25% de la totalité des sièges.

V. Autre point : le Conseil National des Présidents Territoriaux.

Profitant des modifications statutaires et du règlement intérieur induites par la loi du 2 mars 2022, il

est également proposé l'instauration, au niveau réglementaire, d'un organe de concertation, d'échanges et de réflexion, dédié aux organes déconcentrés de la FFC, dénommé Conseil National des Présidents Territoriaux. Cet organe sera composé des représentants des Comités régionaux, ainsi que d'une représentation des comités départementaux et territoriaux dont, pour ces derniers, les modalités techniques de mise en œuvre restent à définir.

Didier MARCHAND rappelle aux membres que lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional il y aura des élections afin de remplacer Patrick GUEGAN pour le collège Loisir et Amandine JOUANNO pour le collège Féminin suite à leur démission, ainsi que Gurvan MUSSET pour le collège des Comités Départementaux. Pour ce dernier, il précise que Yves THOMAS a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale du CD29 et qu'il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale du Comité Régional.

Didier MARCHAND termine son intervention en rappelant au Conseil d'Administration que Pauline BLEHER a démissionné au mois d'octobre et que, dans un premier temps, son travail avait été dispatché sur l'ensemble des collaborateurs, mais que finalement cela ne s'avère pas tenable, une offre d'emploi vient d'être relancée. Il informe également les membres qu'Alexandre MONNIER lui a remis sa démission, celui-ci quittera le Comité Régional au terme de son préavis c'est-à-dire vers la mi-janvier.

Il indique qu'il faudra aussi relancer un appel à candidatures pour son remplacement en tenant compte de l'arrivée du vélodrome et une répartition des missions entre le développement, la recherche de partenaires et la promotion du vélodrome

4. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale

4.1 – Point sur l'Assemblée Générale 2022 le 28/01/23 à Pontivy

Régine LE TRAOU présente aux membres le timing de la journée de l'Assemblée Générale 2022.

<h1 style="text-align: center;">Assemblée Générale 2022 à Pontivy</h1> <h2 style="text-align: center;">SAMEDI 28 JANVIER 2023</h2> <h3 style="text-align: center; background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px;">TIMING DE LA JOURNÉE</h3>	
ATELIERS	<ul style="list-style-type: none"> ● 8h-9h : Accueil ● 9h00 - 12h00 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier 1 : 9h00 - 11h30 "SÉCURITÉ EN COURSE ET AU QUOTIDIEN", intervenant Nicolas ROUGEON, Président de la Commission Nationale Sécurité de la FFC ○ Atelier 2 : 9h00 - 11h30 "SANTÉ DANS LE SPORT", Intervenante Dr Gwénaëlle MADOUAS, Médecin Fédéral Régional ○ Atelier 3 : 9h00 - 11h30 "DÉVELOPPEMENT", intervenants Thierry BEDOS, DTN Adjoint, Jean-Charles ROMAGNY, CTN en charge des politiques éducatives ● 12h00 - 13h30 : Apéritif et buffet
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	<ul style="list-style-type: none"> ● à partir de 12h30 : Accueil de délégués des clubs ● 13h30 : Accueil Assemblée Générale ● 14h00 - 18h00 : Assemblée Générale <ul style="list-style-type: none"> ○ 15h45 : élections ○ 16h00 : pause ● 18h00 - 19h00 : Apéritif
SOIRÉE DE GALA	<ul style="list-style-type: none"> ● 19h00 - 22h00 : Repas <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des champions nationaux et internationaux ○ Présentation des nouveaux éducateurs fédéraux ○ Présentation des nouveaux arbitres et jeunes arbitres ○ Remise de récompenses aux bénévoles ○ Animation

Eric GUEZO demande s'il y a une préconisation afin que les élus du Conseil d'Administration qui seront présents se répartissent de façon cohérente dans les différents ateliers.
Julien FISTAHL propose d'adresser un formulaire aux membres afin d'avoir un visuel de cette répartition.

4.2 - Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022

Régine LE TRAOU rappelle l'ordre du jour proposé par le Bureau Exécutif.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 1/ Accueil de la Maire de Pontivy
- 2/ Président du Conseil départemental du Morbihan
- 3/ Hommage aux disparus
- 4/ Présentation du Rapport moral par la Secrétaire Générale
- 5/ Intervention du Manager Technique Territorial
- 6/ Adoption du rapport moral
- 7/ Présentation du bilan 2022 par le Trésorier Général
- 8/ Intervention des Vérificateurs aux comptes
- 9/ Adoption du bilan 2022
- 10/ Affectation du résultat
- 11/ Présentation du budget 2023 par le Trésorier Général
- 12/ Adoption du budget 2023
- 13/ Élections partielles au Conseil d'Administration (*vote à bulletin secret*) :
 - Collège des Comités Départementaux, 1 poste à pourvoir (CD29)
 - Collège Féminin, 1 poste à pourvoir
 - Collège Loisir, 1 poste à pourvoir
- 14/ Elections au Congrès Fédéral, 6 postes de titulaires à pourvoir + 6 postes de suppléants (*vote à bulletin secret*)

PAUSE

- 15/ Allocution du Président du Comité Régional
- 16/ Allocution FFC
- 17/ Allocution UCI
- 17/ Résultats des différents scrutins
- 18/ Questions écrites

Didier MARCHAND propose au Conseil d'Administration l'adoption de l'ordre du jour l'Assemblée Générale 2022 du Comité Régional.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022 qui se tiendra le 28/01/23 à Pontivy est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

4.3 - Propositions des Commissions

Régine LE TRAOU indique que le Conseil d'Administration disposait dans le dossier de la réunion du jour, du document regroupant les différentes propositions des Commissions qui ont été abordées par

le Bureau Exécutif ([>>consultable ici<<](#)) lors de ses réunions du 17/10/22 et 14/11/22, elle interroge les membres afin de savoir s'il y a des questions ou des observations.

Didier MARCHAND propose au Conseil d'Administration l'adoption des différents avis émis par le Bureau Exécutif.

A la majorité avec une abstention, les différents avis du Bureau Exécutif lors de ses réunions du 17/10/22 et 14/11/22, concernant les propositions des Commissions, sont adoptés à l'unanimité.

4.4 - Statistiques licences au 30/11/22

Régine LE TRAOU rappelle aux membres qu'ils disposaient dans le dossier de la réunion des statistiques des licences au 30/11/22 ([>>consultable ici<<](#)).

Didier MARCHAND fait part de sa surprise, car il a reçu dernièrement les statistiques de la FFC et celles-ci sont différentes. Julien FISTAHL précise que cette remarque a déjà été faite, mais qu'il n'a pas la réponse. Il explique que le Comité Régional dispose d'un seul et unique outil permettant d'obtenir les statistiques des licences et qu'il s'agit de Cicleweb.

Les membres échangent concernant ces chiffres, Eric GUEZO souligne que ceux-ci doivent être minimisés. Didier MARCHAND évoque le retour des droits d'engagements qui va être mis en place pour la prochaine saison Route et l'impact non négligeable pour les clubs.

Jean-Marc ROBIN indique qu'il faut être vigilant au sujet de la bonne santé des organisations, il cite en exemple l'épreuve fédérale Juniors organisée par son club, qui est tout juste à l'équilibre financier.

Comme convenu à l'ouverture de la réunion, Didier MARCHAND invite les membres du Conseil d'Administration à rejoindre Yohann HERVO, Vice-Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre chargé des Sports pour une visite guidée du chantier du futur vélodrome couvert de Loudéac.

5. **Intervention des Comités Départementaux**

➤ Intervention de Jean-Marc ROBIN, Président du CD22

Jean-Marc ROBIN rend compte du très bon déroulement et de la bonne participation des clubs à l'Assemblée Générale 2022 et la Soirée des Champion(ne)s, avec pour cette dernière pratiquement 300 personnes présentes.

Jean-Marc ROBIN informe les membres que la réunion de calendrier du CD22 se tiendra le 09/12/22.

➤ Intervention de Marc LEFORESTIER, Président du CD56

Marc LEFORESTIER indique que l'Assemblée Générale du CD56 s'est également bien déroulée et que les clubs ont bien répondu présent. Il informe les membres que la réunion de calendrier se tiendra le 16/12/22 et la Soirée des Champion(ne)s le 13/01/23.

Bernard CALVEZ intervient pour préciser que la réunion de calendrier du CD29 aura lieu le 14/12/22.

Eric GUEZO fait remarquer sa surprise concernant un article de presse suite à l'Assemblée Générale du CD29. Bernard CALVEZ et François QUILLIVIC formulent également quelques observations concernant celle-ci.

Didier MARCHAND et Marc LEFORESTIER indiquent qu'il n'y a rien de surprenant dans la position du CD29, ils poursuivent en soulignant que c'est nécessaire pour les CD de s'adapter aux nouvelles orientations fédérales et de revoir leurs modèles économiques afin de pérenniser les ressources financières via des actions de développement et de santé.

6. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général

6.1 - Présentation du bilan de l'exercice comptable 2021/2022

Joseph LAPPARTIENT invite Guy AUFFRET et Cyrille PERSON, les vérificateurs aux comptes présents au Comité Régional depuis jeudi, ainsi que Bernard LE DENMAT du cabinet comptable AGECA Conseils à rejoindre la réunion du Conseil d'Administration.

Joseph LAPPARTIENT présente et commente au Conseil d'Administration les documents suivants ([>>consultable ici<<](#)) :

- Compte de résultat 2021/2022
- Bilan au 30/09/22 - actif
- Bilan au 30/09/22 - passif

Eric GUEZO demande le budget global de la Breizh Ladies et regrette qu'il n'y ait pas de point régulier sur l'activité et le fonctionnement de celle-ci. Joseph LAPPARTIENT indique que celui-ci représente environ 54 000€.

6.2 - Intervention de Guy AUFFRET et Cyrille PERSON, vérificateurs aux comptes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le Comité a retrouvé cette année son régime de croisière : ses statistiques 2022 se rapprochent de l'année de référence 2019 :

- 11 010 licenciés -249*
- 78 311 engagements -315*
- 1 108 organisations -120*

Nos vérifications de 2022 se sont portées sur la tenue et la gestion des stocks, le suivi des comptes tiers fournisseurs, clients et divers.

A la lecture de la balance des comptes fournisseurs, nous sommes étonnés de constater que la plupart des comptes arbitres sont à 0, sachant qu'un nombre important de vacations ne sont pas comptabilisées au 30 septembre pour non retour de rapports des présidents de jury à la CRCA.

Suite à notre contrôle fin 2019, il a été mis en place avec l'accord du Cabinet comptable des écritures afin que les états de résultats soient traités en totalité dès leur réception, à savoir prix coureurs, ristournes clubs et vacations arbitres, ce qui n'est plus le cas pour ces dernières.

Leurs comptabilisations ne veulent pas dire pour autant règlement immédiat, mais l'édition et l'envoi d'un compte tiers à jour peut aussi être utile pour la relance des rapports manquants.

Pourquoi faire compliquer quand on peut faire plus simple et plus rapide ?

Le compte de résultats qui nous a été remis ressort un total de recettes pour 990 779 € pour 978 266 € de dépenses, soit un excédent de produits de 12 513 €.

Le bilan fait apparaître au 30/09/22 des valeurs de placement pour 633 155 € et des disponibilités financières à hauteur de 527 347 €.

Les préconisations effectuées en décembre 2021 concernant le poste "Bretagne cycliste-calendrier" montre que la situation est maîtrisée dans le sens où :

- => les charges en volume entre 2021 et 2023 diminueraient de l'ordre de 19000 €*
- => les recettes en volume entre 2021 et 2023 diminueraient de l'ordre de 17000 €*

Cette évolution positive est liée à la disparition des coûts d'affranchissement, transports et salaires sur ce poste et ainsi en 2023 le secteur lucratif va disparaître et verra l'apparition d'un budget

analytique "vélodrome".

- la partie "subventions", afin de faciliter le compte rendu des bilans des subventions ANS, les vérificateurs aux comptes avaient préconisé la création d'un fichier Excel afin de détailler le fléchage de chaque subvention afin que la justification de la bonne réalisation des activités soit facilitée en rapprochement avec le plan d'action sportive ETR.

Un an plus tard, il est constaté que les fichiers Excels reprennent le réalisé des dépenses avec le bilan pour chacune des actions ce qui correspond au fléchage demandé.

Nous avons aussi réalisé un contrôle aléatoire ciblé sur les investissements du matériel et stocks divers. aucune anomalie n'a été constatée ce qui confirme la bonne tenue du suivi du parc des immobilisations et la gestion des stocks.

L'évolution rapide côté matériel (vélo avec patins de freins vers les vélos freins à disques) fait que le Comité de Bretagne aura un volume plus important de matériel à la vente :

- ❖ La liste du matériel à vendre serait :
- ❖ 18 roues Piste Ellipse
- ❖ 9 roues avant pneus Shimano
- ❖ 11 roues arrière pneus Shimano
- ❖ 12 roues avant pneus carbone
- ❖ 12 roues arrière pneus carbone
- ❖ 2 vélos contre-la-montre
- ❖ 14 hometrainer
- ❖ Scooter
- ❖ Combinaisons ancien modèle
- ❖ Divers matériel vélo

Pour faciliter le rapprochement sur le matériel d'investissement qui figure au bilan, il serait souhaitable que celui-ci soit référencé par un QR code.

Côté encadrement sportif, cela permettrait de créer des listes avec leurs besoins pour les déplacements. De fait, la vérification est facilitée pour être sûr de ne rien oublier en amont et de les checker lors de la remise en place.

Côté suivi matériel, le QR code sera rattaché au code matériel de l'investissement.

La question financière d'une centaine d'euros n'est pas le plus important dans le sens où la question principale est sur le choix du logiciel adapté à l'usage du Comité de Bretagne.

Cyrille PERSON et moi-même tenons à remercier le personnel du Comité pour leur collaboration lors de ce contrôle, et pour les travaux qu'ils ont effectués au cours de cet exercice.

Vous remerciant pour votre écoute,
Guy AUFFRET et Cyrille PERSON
Vérificateurs aux comptes

Didier MARCHAND remercie Guy AUFFRET et Cyrille PERSON pour le travail réalisé ces derniers jours et propose au Conseil d'Administration l'adoption du compte d'exploitation 2021/2022.

A l'unanimité, le compte d'exploitation 2021/2022 est adopté par le Conseil d'Administration.

6.3 - Présentation du budget prévisionnel 2022/2023

Joseph LAPPARTIENT présente en détail aux membres du Conseil d'Administration le budget prévisionnel 2022/2023 ([>>consultable ici<<](#))

Il précise que la partie vélodrome est sur 3 mois, jusqu'au 30/09/23 date de notre arrêté comptable. Eric GUEZO demande si une simulation sur une année pleine a été faite, Joseph LAPPARTIENT indique que non pas à ce jour.

François QUILLIVIC interroge Joseph LAPPARTIENT toujours au sujet de la partie vélodrome, concernant la répartition des salaires et charges des permanents. Joseph LAPPARTIENT indique que ce n'est pas à lui de répondre à cette question. Tout comme pour le lucratif avec La Bretagne Cycliste, un pourcentage de temps de travail des permanents sera affecté comptablement à la gestion et au fonctionnement du vélodrome. Il souligne qu'il reste beaucoup à faire concernant le futur vélodrome couvert de Loudéac.

Didier MARCHAND remercie Joseph LAPPARTIENT du travail et le suivi réalisés sur la comptabilité du Comité Régional et propose aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du budget prévisionnel 2022/2023.

Avec 12 voix pour et 1 abstention, le budget prévisionnel 2023 est adopté par le Conseil d'Administration.

7. Questions diverses

➤ Intervention de Bernard CALVEZ, Président de la Commission Route

Bernard CALVEZ rend compte de la visite de circuit du Championnat de Bretagne Élites Hommes 2023 qui se tiendra à Argol (29) et sera organisé par le Team Sportbreizh. Il précise qu'il n'y avait qu'une seule candidature pour cette organisation.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide l'attribution de l'organisation du Championnat de Bretagne Élites Hommes 2023 au Team Sportbreizh à Argol (29).

Bernard CALVEZ poursuit avec le compte rendu des visites de circuits pour les Championnats de Bretagne Route de l'Avenir Hommes 2023, présenté par le CC Liffré à Liffré (35) et le COC Fougerais à La Bouëxière. Il propose de retenir le circuit de Liffré présenté par le CC Liffré.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Route et l'attribution de l'organisation du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir Hommes 2023 au CC Liffré à Liffré (35).

Didier MARCHAND intervient et évoque une proposition de Gurvan MUSSET pour l'organisation du Championnat de Bretagne Femmes 2023 à Argol (29) le même jour que les Élites Hommes, mais le matin.

Les membres échangent sur le sujet. Jean-Marc ROBIN indique qu'il a un candidat, le VC Quintin à Allineuc (22). Le VC Quintin devrait transmettre sa candidature prochainement confirme Jean-Marc ROBIN.

Eric GUEZO indique qu'il serait intéressant de mener une réflexion afin d'intégrer les Minimes/cadettes au Championnat de Bretagne Route de l'Avenir.

Adeline STOCARD-JOUET partage cet avis, mais cela ne sera pas en 2023, la Commission Féminines va travailler sur le sujet pour 2024.

Bernard CALVEZ et Didier MARCHAND indiquent qu'il faudra trouver un organisateur, le coût financier reste important et l'implication des bénévoles sur toute une journée également.

Bernard CALVEZ interroge le Conseil d'Administration afin que celui-ci impose une date commune pour la tenue des différents Championnats Départementaux.

Après discussion le Conseil d'Administration ne souhaite pas imposer de date commune aux CD pour l'organisation de leurs différents Championnats Départementaux, mais néanmoins il préconise fortement l'organisation des Championnats Départementaux Route de l'Avenir 2 semaines avant le Championnat de Bretagne Route de l'Avenir soit le 18/06/23.

Bernard CALVEZ précise aux membres que la Commission Route a décidé, que pour la saison 2023, les Coupes de Bretagne Crédit Agricole U17 et Crédit Agricole Mozaïc U19, se dérouleront sur 4 manches, 1 par CD + une finale. La Commission souhaite également que les engagements des épreuves de la Coupe de Bretagne Crédit Agricole Mozaïc U19 soient ouverts prioritairement aux clubs bretons jusqu'à 15 jours de la clôture des engagements. Eric GUEZO et Julien FISTAHL rappellent que la plupart des épreuves U19 sont inscrites au calendrier fédéral et que de ce fait il n'est pas possible d'imposer cela.

Après discussion le Conseil d'Administration décide que les épreuves de la Coupe de Bretagne Crédit Agricole Mozaïc U19 seront ouvertes à tous, néanmoins il invite la Commission Route à indiquer dans le règlement des Coupes de Bretagne Crédit Agricole U17 et Crédit Agricole Mozaïc U19 que les épreuves retenues ne peuvent pas être sur invitation.

➤ Intervention de Jonathan DARCEL, Président de la Commission VTT

Jonathan DARCEL fait le bilan de la saison VTT 2022 et reprend les différents points évoqués dans le compte rendu de la réunion de la Commission VTT du 28/10/22.

Concernant le XC, 2022 est positif et 2023 sera plus compliqué avec un changement d'organisation. Au sujet de la DH, 2023 s'annonce particulièrement préoccupante notamment avec la suppression de la carte à la journée mais surtout la modification des Règles Techniques de Sécurité (RTS) qui, à compter de 2023 imposent la présence d'un médecin urgentiste sur les épreuves de DH. Jonathan DARCEL poursuit en indiquant qu'à ce jour la relation avec les organisateurs d'épreuves de DH est très tendue, il précise qu'il a longuement échangé avec Didier MARCHAND sur le sujet, ce dernier a interpellé la FFC.

Jonathan DARCEL souligne que, dans l'attente du retour de la FFC, pour le moment il n'y a pas d'épreuves inscrites au calendrier régional DH. Il poursuit avec la DH où la discipline va devoir, les prochaines années, réinventer son fonctionnement notamment concernant le chronométrage.

Les membres échangent sur les sujets, Jonathan DARCEL apporte quelques précisions complémentaires et rappelle le contexte de la DH en Bretagne.

Jonathan DARCEL termine son intervention en demandant à Joseph LAPPARTIENT s'il peut lui adresser le détail des actions VTT en prévision de la réunion avec les clubs VTT qui se tiendra le 09/12/22.

➤ Intervention de Cyrille GUIMARD

Cyrille GUIMARD souhaite faire part aux membres de son ressenti après 2 années de mandat. Il regrette que le sport n'occupe pas une part plus importante dans les réflexions et discussions du Conseil d'Administration. Il évoque différents sujets qui mériteraient réflexion et propositions à la FFC : le challenge du nombre sur les épreuves de Coupe de France au détriment de la valeur sportive, l'impact carbone de ces déplacements de masse, la parité sur le déroulement des épreuves, la surmultiplication des Championnats Régionaux, etc.

Didier MARCHAND souligne que, ce que Cyrille GUIMARD appelle aujourd'hui le challenge du nombre est à ce jour un des seuls moyens pour les organisateurs d'être à l'équilibre financier. Il termine son intervention en indiquant, comme Eric GUEZO précédemment, que le Conseil d'Administration n'est pas suffisamment informé du fonctionnement de la Breizh Ladies.

➤ Intervention d'Eric GUEZO

Eric GUEZO interroge Jean-Jacques DEMAY concernant l'annulation de la Coupe de Bretagne Piste, il souhaite connaître les raisons. Jean-Jacques DEMAY indique que 2 CD n'étaient pas en mesure de présenter une équipe. Une refonte du cahier des charges serait peut-être nécessaire.

Les membres échangent sur le sujet, Bernard CALVEZ précise que la décision de la FFC pour l'organisation des épreuves Route pour les jeunes, le samedi, a définitivement condamné la Piste. Jean-Jacques DEMAY évoque le désengagement des clubs qui ne mettent plus de moyens (logistique et encadrement) pour déplacer les coureurs ainsi que le désintéressement des clubs de DN, Cyrille GUIMARD ajoute le manque de visibilité médiatique de la discipline.

➤ Intervention d'Annick LOCHET

Annick LOCHET interroge le Conseil d'Administration afin de définir une règle arbitraire pour les épreuves qui changent de date en cours d'année et celles qui s'ajoutent au calendrier.

Après discussion le Conseil d'Administration décide que, pour les épreuves qui changent de date en cours de saison, ainsi que celles qui viennent s'ajouter au calendrier, la règle sera la suivante :

- *si pas de concurrence dans un rayon supérieur à 50 km, avis du CD uniquement*
- *si concurrence dans un rayon de 50 km, avis favorable OBLIGATOIRE du club dont l'épreuve est déjà inscrite au calendrier*

➤ Intervention de Régine LE TRAOU

Régine LE TRAOU évoque le calendrier provisoire des réunions 2023 du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration. Après quelques ajustements le calendrier prévisionnel suivant est validé :

	Bureau Exécutif	Conseil d'Administration	FFC
JANVIER	<i>mardi 10</i>		<i>20 et 21 (CF)</i>
FÉVRIER		<i>samedi 18</i>	<i>24 au 26 (AG FFC)</i>
MARS	<i>mardi 14</i>		
AVRIL		<i>samedi 15</i>	
MAI	<i>mardi 09</i>		<i>12 et 13 (CNPR)</i>
JUIN		<i>samedi 10</i>	<i>16 et 17 (CF)</i>
JUILLET	<i>mardi 04</i>		
AOÛT			
SEPTEMBRE	<i>mardi 05</i>		
OCTOBRE		<i>samedi 07</i>	<i>13 et 14 (CF)</i>
NOVEMBRE	<i>mardi 14</i>	<i>samedi 18</i>	<i>24 et 25 (CNPR)</i>
DÉCEMBRE	<i>Assemblée Générale 2023 le samedi 16</i>		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h10.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

-
- Prochaine réunion du BE le mardi 10 janvier 2023 à 19h00.
 - Prochaine réunion du CA le samedi 18 février 2023 à 8h30.
-

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régine Le Traou'.

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- *Après la prise en compte de ces précisions, le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 03/12/22 est adopté à l'unanimité*
- *A compter de ce jour , les PV de réunion du Bureau Exécutif ne seront plus soumis à l'adoption du Conseil d'Administration, mais seulement du Bureau Exécutif. Néanmoins lors des réunions du Conseil d'Administration les membres pourront interroger le Bureau Exécutif pour avoir des précisions*
- *Les PV des réunions du Bureau Exécutif du 17/10/22 et 14/11/22 sont adoptés à l'unanimité*
- *L'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022 qui se tiendra le 28/01/23 à Pontivy est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration*
- *A la majorité avec une abstention, les différents avis du Bureau Exécutif lors de ses réunions du 17/10/22 et 14/11/22, concernant les propositions des Commissions, sont adoptés à l'unanimité*
- *A l'unanimité, le compte d'exploitation 2021/2022 est adopté par le Conseil d'Administration*
- *Avec 12 voix pour et 1 abstention, le budget prévisionnel 2023 est adopté par le Conseil d'Administration*
- *A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide l'attribution de l'organisation du Championnat de Bretagne Élites Hommes 2023 au Team Sportbreizh à Argol (29)*
- *A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Route et l'attribution de l'organisation du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir Hommes 2023 au CC Liffré à Liffré (35)*
- *Après discussion le Conseil d'Administration ne souhaite pas imposer de date commune aux CD pour l'organisation de leurs différents Championnats Départementaux, mais néanmoins il préconise fortement l'organisation des Championnats Départementaux Route de l'Avenir 2 semaines avant le Championnat de Bretagne Route de l'Avenir soit le 18/06/23*
- *Après discussion le Conseil d'Administration décide que les épreuves de la Coupe de Bretagne Crédit Agricole Mozaïc U19 seront ouvertes à tous, néanmoins il invite la Commission Route à indiquer dans le règlement des Coupes de Bretagne Crédit Agricole U17 et Crédit Agricole Mozaïc U19 que les épreuves retenues ne peuvent pas être sur invitation*
- *Après discussion le Conseil d'Administration décide que, pour les épreuves qui changent de date en cours de saison, ainsi que celles qui viennent s'ajouter au calendrier, la règle sera la suivante :*
 - *si pas de concurrence dans un rayon supérieur à 50 km, avis du CD uniquement*
 - *si concurrence dans un rayon de 50 km, avis favorable OBLIGATOIRE du club dont l'épreuve est déjà inscrite au calendrier*